

Aubergenville, le 20 mars 2025

CYCLE DE L'EAU

Les lingettes « biodégradables » : un fléau pour nos canalisations et notre environnement



Pour préserver l'environnement et assurer le bon fonctionnement des infrastructures d'assainissement, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise lance une campagne de sensibilisation : « Les lingettes, c'est pas dans les toilettes ! ».

Alors que de nombreuses lingettes sont vendues comme "biodégradables" et "jetables dans les toilettes", la réalité est bien différente. Ces produits, pourtant présentés comme respectueux de l'environnement, sont une cause majeure d'obstructions dans les canalisations domestiques et publiques, entraînant des coûts conséquents pour les particuliers et les collectivités.

Un danger invisible mais coûteux

Si le papier toilette se désagrège rapidement dans l'eau, ce n'est pas le cas de la plupart des lingettes. Résultat : elles s'accumulent dans les conduites, provoquant des bouchons et des dysfonctionnements dans les systèmes d'assainissement.

- **Pour les particuliers**, cela signifie des canalisations obstruées, des interventions de plombiers coûteuses et parfois même des dégâts des eaux.

- **Pour les collectivités**, ces lingettes s'accumulent dans les systèmes d'assainissement (postes de relèvement, stations d'épuration...), perturbent le traitement des eaux usées et génèrent des coûts supplémentaires pour le débouchage des égouts et l'entretien des infrastructures.

Une problématique bien identifiée sur le territoire

La Communauté urbaine GPS&O connaît elle aussi cette problématique. Les déchets issus du dégrillage des stations d'épuration (782,61 Tonnes en 2023) ne cessent d'augmenter d'année en année. Parmi eux, les lingettes constituent une écrasante majorité de refus de dégrillage, estimée entre 80 et 90 %. Ces déchets, extraits mécaniquement dès le premier stade du traitement des eaux usées, sont imprégnés de matières organiques et fécales, rendant leur gestion particulièrement complexe et coûteuse.

Le dégrillage est pourtant un élément indispensable du processus d'assainissement, permettant :

- De protéger les infrastructures en aval en évitant l'accumulation d'objets susceptibles de provoquer des bouchons ;
- D'assurer un traitement efficace des eaux usées en éliminant les éléments solides perturbateurs.

Les postes de relèvement des eaux usées sont les premiers impactés. En effet, les lingettes génèrent de nombreuses obstructions à l'origine de panne pouvant aller jusqu'au déversement des eaux usées dans le milieu naturel ou les espaces publics.



Défaut de dégrillage

Un appel à la responsabilité collective et un message simple : à la poubelle, pas aux toilettes !

Face à cette problématique, il est urgent d'adopter des gestes responsables :

- Même « biodégradables », jeter les lingettes dans la poubelle et non dans les toilettes ;
- Privilégier des alternatives réutilisables ou compostables adaptées ;

- Utiliser une poubelle pour l'élimination des lingettes et autres déchets solides.

Ensemble, préservons nos réseaux d'assainissement et notre environnement !

Bon à savoir

Le rôle du dégrillage lors de la phase de pré-traitement des eaux usées

Le dégrillage est la première étape du traitement des eaux usées dans une station d'épuration. Il consiste à filtrer les déchets volumineux (comme les lingettes, plastiques, filasses, canettes, etc.) grâce à des grilles mécaniques avant que l'eau ne passe aux étapes suivantes du traitement.

Un défaut de dégrillage indique une situation où le processus de filtration mécanique des eaux usées ne fonctionne pas correctement, entraînant le passage d'éléments solides qui auraient dû être retenus par les grilles du dégrilleur.

Contact presse : communication@gpseo.fr - 06 47 86 86 50

À propos de la communauté urbaine

Grand Paris Seine & Oise, la plus importante communauté urbaine de France, s'étend sur 500 km² et compte 437 430 habitants répartis dans 73 communes. Maillon stratégique aux portes du Grand Paris, La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise gère plusieurs compétences structurantes : mobilités, développement économique, aménagement, habitat, voirie, culture, sport, transition écologique.